



AND International

AUDIT DE LA FILIERE MIEL 2005

**Volet 2 : Impact des mesures nationales mises
en place au titre du RCE pendant la période
1997/2004**



AOUT 2005

SOMMAIRE

PRESENTATION ET OBJECTIFS	1
----------------------------------	----------

I. BILAN DES REALISATIONS DU PROGRAMME 1997-2004

<u>I.1. Bilan de l'exécution financière</u>	2
<u>I.2. Bilan des réalisations du programme</u>	3
<u>I.2.1. Réalisations au titre de l'action A – Assistance technique</u>	5
<u>I.2.2. Réalisations au titre de l'action B – Lutte contre la varroase</u>	5
<u>I.2.3. Réalisations au titre de l'action C – Transhumance</u>	6
<u>I.2.4. Réalisations au titre de l'action D- Analyse des miels</u>	7
<u>I.2.5. Réalisations au titre de l'action E – Recherche appliquée</u>	8
<u>I.2.6. Réalisations au titre de l'action - aide à la reconstitution de cheptel</u>	8
<u>I.2.7. Diffusion sectorielle et géographique des aides aux apiculteurs</u>	9

II. EVALUATION DES IMPACTS ATTENDUS DES MESURES

<u>II.1. Méthodologie</u>	12
<u>II.2. Analyse des effets et impacts attendus</u>	15
<u>II.2.1. Effets et impacts de l'aide à la rationalisation de la transhumance</u>	15
<u>II.2.2. Effets et impacts de l'aide à l'achat de plateaux grillagés</u>	19
<u>II.2.3. Effets et impacts de l'aide à l'achat de reines</u>	21
<u>II.2.4. Effets et impacts de l'aide aux analyses de miel</u>	23
<u>II.2.5. Effets et impacts de l'aide aux programmes de recherche</u>	25
<u>II.2.6. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique : formation</u>	29
<u>II.2.7. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique (CFPPA)</u>	32

Annexes	34
----------------	-----------

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Ce volume 2 du rapport d'audit de la filière apicole française porte sur l'évaluation de l'impact économique des mesures nationales mises en place dans le cadre de l'ancien règlement n°1221/97, mesures s'inscrivant dans les 6 grands domaines d'actions éligibles :

- a) Assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs (formation);
- b) Lutte contre la varroase et les maladies associées, amélioration des conditions de traitement des ruches ;
- c) Rationalisation de la transhumance ;
- d) Mesures de soutien aux laboratoires d'analyses des caractéristiques physico-chimiques du miel ;
- e) Programmes de recherches appliquées dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de la ruche ;

Et, à partir de la campagne 2002/2003, en France :

- Mesures de soutien au repeuplement du cheptel apicole (aide à l'achat de reines uniquement sur la période analysée);

L'évaluation a été focalisée, conformément au cahier des charges, sur deux axes :

- Un bilan des différentes aides mises en œuvre au niveau national (bilan d'exécution, réalisations, diffusion des mesures ...) ;
- Une évaluation des impacts attendus de l'intervention sur les objectifs du règlement, à savoir l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du miel (les produits de la ruche n'étant pas pris en considération dans l'ancien règlement) ;

I. BILAN DES REALISATIONS DU PROGRAMME 1997-2004

Le bilan présenté ici analyse les réalisations du programme (réalisations financières et physiques), dans la logique d'une appréciation de la diffusion de chacune des actions mises en œuvre au niveau national.

La question de l'évaluation de l'efficacité des mesures, au sens du niveau d'atteinte des objectifs, n'est pas posée (faute d'objectifs quantifiés).

En conséquence, le bilan porte uniquement sur les réalisations du programme sans se référer aux maquettes financières et objectifs programmés, par année ou par mesure.

I.1. Bilan de l'exécution financière

Les tableaux détaillés des réalisations financières du programme, fournis par l'Oniflhor, sont présentés en annexe 1.

Le tableau 1 présenté ci-dessous en fournit une synthèse pour les aides communautaires sur l'ensemble de la période 1997-2004.

Tableau 1 : Exécution des dépenses FEOGA par type d'action de 1997 à 2004

Lignes bénéficiaires	1997/98	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Recherche	627 119,77 €	881 022,69 €	1 108 399,86 €	1 149 154,46 €
Assistance technique : formation				164 020,35 €
Collectivités territoriales	45 635,23 €	43 099,47 €	47 691,08 €	35 058,09 €
Services de l'Etat		150 280,81 €	83 102,47 €	40 549,15 €
Coordination et gestion	18 229,40 €	27 471,62 €	19 800,00 €	20 107,78 €
Analyse des miels	76 060,93 €	35 832,99 €	51 088,71 €	69 700,53 €
Reconstitution de cheptel				
Aides à la transhumance		226 882,25 €	376 839,95 €	304 326,33 €
Lutte contre la varroase				
Total	767 045,32 €	1 364 589,83 €	1 686 922,08 €	1 782 916,68 €

Lignes bénéficiaires	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Recherche	1 154 230,20 €	587 219,69 €	908 813,58 €
Assistance technique : formation	189 467,05 €	236 073,45 €	143 186,00 €
Collectivités territoriales	49 735,09 €	25 960,13 €	152 701,28 €
Services de l'Etat	39 500,00 €	27 511,88 €	
Coordination et gestion	21 094,03 €	23 698,00 €	24 815,00 €
Analyse des miels	63 767,40 €	93 103,02 €	82 112,85 €
Reconstitution de cheptel		73 051,35 €	99 947,28 €
Aides à la transhumance	237 250,33 €	170 953,03 €	204 761,57 €
Lutte contre la varroase	33 795,34 €	14 548,60 €	12 275,46 €
Total	1 788 839,42 €	1 252 119,13 €	1 628 613,01 €

Sources : bilans annuels de suivi Oniflhor et DPEI ; calculs ANDI-GEM

La présentation des dépenses par poste dans le tableau précédent appelle une remarque importante : les rubriques par ligne bénéficiaire ne correspondent pas toujours strictement aux six actions éligibles du règlement. Par exemple, les soutiens à la lutte contre la varroase et les maladies associées (action B du règlement) comprennent à la fois les aides à l'achat de grilles antivarroa, libellés « lutte contre la varroase » dans le tableau 1, mais également une part des dépenses de recherche et d'assistance technique au titre des travaux spécifiques consacrés à ce thème.

En conséquence, l'exécution financière n'est pas analysée ici sur les six actions définies par le règlement, mais selon quelques agrégats pertinents distinguant les soutiens aux actions collectives (recherche, formation, subventions aux collectivités territoriales), les aides directes aux apiculteurs et les financements attribués à la coordination et à la gestion du programme.

Tableau 2 : Aides FEOGA cumulées par poste de 1997 à 2004

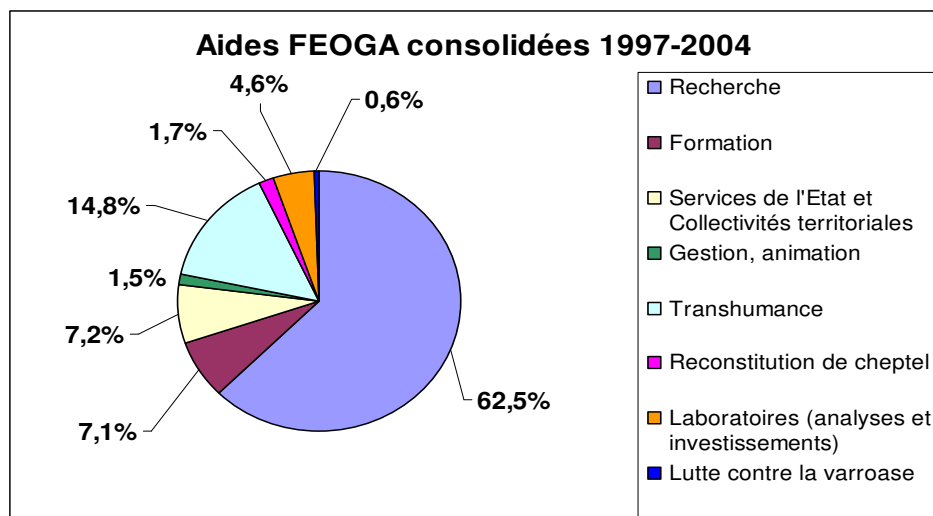
Actions	Cumul 1997-2004
Recherche	6 415 960 €
Assistance technique : formation	732 747 €
Collectivités territoriales	399 880 €
Services de l'Etat	340 944 €
Coordination et gestion du programme	155 216 €
Transhumance	1 521 013 €
Reconstitution de cheptel	172 999 €
Laboratoires (analyses et investissements)	471 666 €
Lutte contre la varroase	60 619 €
Total	10 271 045 €

Source : bilans annuels de suivi Oniflhor (calculs ANDI-GEM)

Les dépenses au titre des actions de recherche appliquée et d'assistance technique (formation) représentent près de 70% de l'ensemble des aides communautaires engagées sur les 7 années du programme. Si on y ajoute les lignes affectées aux services de l'Etat et des collectivités qui relèvent de l'appui technique, on constate que plus des trois quarts des fonds ont soutenu des actions à portée collective.

Les aides directes aux apiculteurs totalisent 22% des fonds dépensés, dont 15% pour l'appui à la rationalisation de la transhumance (aide aux investissements matériels). La part des aides directes versées aux producteurs a par ailleurs progressé sur la période, avec la mise en place progressive des nouvelles actions « transhumance » et « reconstitution de cheptel », **passant de 19% des dépenses en 1999 à 25% en 2004.**

Les coûts de gestion et d'animation du programme, stables dans la durée, ont représenté moins de 1% des dépenses depuis le début du programme.



Source : bilans annuels de suivi Oniflhor (calculs ANDI-GEM)

Les aides attribuées aux laboratoires d'analyse, au titre à la fois des investissements spécifiques et des analyses réalisées, représentent moins de 5% des dépenses concentrées sur quelques structures d'importance nationale ayant développé cette activité.

L'aide à l'achat de plateaux grillagés antivarroa et l'aide à l'acquisition de reines pour compensation des pertes de cheptel, mises en place sur les dernières années du programme, représentent respectivement moins de 1% et moins de 2% des dépenses cumulées.

I.2. Bilan des réalisations du programme

Les bases de suivi détaillées fournies par les autorités de gestion portent sur les campagnes 2000-2001 à 2003/2004, soit les quatre dernières du programme et sur les aides suivantes :

- Rationalisation de la transhumance ;
- Participation à l'achat de plateaux grillagés ;
- Reconstitution de cheptel (deux dernières campagnes).

Ces années de campagnes correspondent en partie à celle couvertes par l'évaluation annexée au deuxième rapport de la commission COM (2004) 30 final. En conséquence, nous reprenons ci-après les principaux éléments concernant les réalisations présentés dans ce document de référence, actualisés et complétés par les données des bases de suivi de l'Oniflhor.

Sur les trois premières années du programme, les données à notre disposition ne permettent pas de dresser un bilan détaillé des réalisations.

1.2.1. Réalisations au titre de l'action A – Assistance technique : formation

En l'absence de bases de suivi, les réalisations et résultats des actions de formation et d'information apicoles sont repris tels que dans le document d'évaluation de la commission.

Tableau 3 : réalisations au titre de l'action A sur 2001-2003

A - Assistance technique : formation	2001	2002	2003
Formations			
Nombre d'heures de cours	4 489	4 491	4 166
Nombre de participants	34	80	114
Nombre de formateurs	6	8	8
Information			
Brochures et dépliants	2	3	2
Nombre d'exemplaires imprimés	3 200	3 700	3 200
Nombre d'exemplaires distribués	3 200	3 700	3 200

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/2003(CNS)

228 personnes ont bénéficié d'une formation soutenue au titre du règlement miel sur trois ans.

Les tirages annuels de dépliants et brochures de vulgarisation technique sont susceptibles d'avoir touché de 4,5 à 5,5 % des apiculteurs français chaque année, sur les années 2001 à 2003.

1.2.2. Réalisations au titre de l'action B – Lutte contre la varroase

Les bases de suivi Oniflor tiennent une comptabilité précise des aides versées aux apiculteurs au titre de l'achat de planchers grillagés sur les trois dernières campagnes.

Le bilan des réalisations est modeste, avec 130 bénéficiaires (quelquefois collectifs) sur 3 ans et moins de 1% du rucher national concerné chaque année.

Tableau 4 : Projets aidés d'achat de plateaux antivarroa 2001-2003

Campagnes	Bénéficiaires	Nombre de plateaux	Ruches totales
2001/2002	71		28 315
2002/2003	31	9 155	12 158
2003-2004	28	7 339	13 486

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

Il convient d'ajouter à ces aides directes aux apiculteurs les soutiens attribués aux projets de recherche spécifiques à la lutte contre la varroase, dont le nombre se situe à 5 par an en moyenne sur les dernières années du programme.

Tableau 5 : recherches aidées au titre de l'action B sur 2001-2003

B - Lutte contre la varroase	2001	2002	2003
Projets de recherche	6	5	5

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

1.2.3. Réalisations au titre de l'action C - Transhumance

Les bases de suivi Oniflor permettent d'apprécier les réalisations au titre du soutien aux investissements destinés à rationaliser la transhumance des ruches. Sur les quatre dernières campagnes, près de 670 projets ont été retenus et ont accompagné les achats de **matériel spécifique d'apiculteurs détenant, en cumul, près de 22% des ruches françaises.**

Compte tenu de l'existence de bénéficiaires multiples sur la période, on peut estimer que les aides à la transhumance ont soutenu des apiculteurs détenant environ 20% des ruches françaises.

Tableau 6 : Projets aidés au titre de l'action C sur les quatre dernières campagnes

Campagnes	Bénéficiaires	Ruches totales	% rucher national
2000/2001	229	103 538	7,9%
2001/2002	163	62 289	4,8%
2002/2003	133	60 034	4,6%
2003-2004	144	60 011	4,6%

Cette diffusion résulte d'une part importante de professionnels parmi les bénéficiaires, puisque la taille moyenne du rucher des attributaires de l'aide se situe entre 400 et 450 ruches selon l'année considérée.

Les tableaux de suivi fournissent des niveaux de réalisation de projets cohérents avec ceux du rapport d'évaluation de la commission, qui apporte un complément d'information sur le nombre d'équipements achetés par les bénéficiaires avec l'aide communautaire.

Tableau 7 : recherches aidées au titre de l'action C sur 2001-2003

C - Rationalisation de la transhumance	2001	2002	2003
Nombre d'équipements	280	231	254
Nombre de bénéficiaires	208	160	157

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

En moyenne sur la période, le nombre d'équipements achetés par les apiculteurs varie de 1,4 à 1,6 par dossier.

La base de suivi des projets de l'Oniflor fournit pour la campagne 2000/2001 une caractérisation des équipements éligibles à l'aide. Le bilan des investissements aidés sur cette campagne (tableau 8) révèle que les matériels de levage, de manutention et de transport représentent 70% des équipements aidés, devant les investissements d'aménagement des aires de transhumance (27%, dont la moitié en matériel de débroussaillage). Les

balances interrogeables comptent pour moins de 3% des équipements aidés.

Tableau 8 : Nature des équipements aidés au titre de l'action C en 2000/2001

Nature des équipements	Nombre	%
grue électrique, mécanique ou hydraulique	58	14,6%
chargeur tout terrain et options, avec fourche ou mât	41	10,4%
remorque porte élévateur	6	1,5%
remorque pour le transport des ruches	85	21,5%
aménagement spécifique de véhicule: plateau, rampes	55	13,9%
palettes	34	8,6%
filets de protection	26	6,6%
matériel de débroussaillage	53	13,4%
aménagement de site de transhumance	27	6,8%
balance électronique interrogeable à distance	11	2,8%
Total	396	100%

Source : base de suivi Oniflhor

1.2.4. Réalisations au titre de l'action D- Analyse des miels

La base de suivi des projets communiquée ne permet pas d'apprécier les réalisations aidées dans le cadre du soutien aux laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques des miels.

Le rapport d'évaluation 2004 de la commission fournit quelques éléments utiles permettant d'analyser la diffusion de cette mesure.

Tableau 9 : Bilan des réalisations au titre de l'action D entre 2001 et 2003

D - Analyse du miel	2001	2002	2003
Equipement			
Nombre d'équipements			3
Nombre de bénéficiaires			2
Analyses			
Nombre d'analyses	32 187	27 275	40 860
Nombre d'apiculteurs bénéficiaires	1 057	937	

Source : Rapport de la Commission COM (2004) 2004/003(CNS)

Avec, en moyenne un millier d'apiculteurs bénéficiaires en 2001 et 2002 et plus d'un millier en 2003, on peut estimer que 1,5 à 2% des 69 000 apiculteurs sont concernés par cette mesure chaque année.

On peut aussi considérer qu'un tiers à 40% des quelques 3 150 apiculteurs exploitant plus de 70 ruches sont susceptibles d'avoir bénéficié, chaque année, indirectement de cette mesure.

Pour certains laboratoires d'analyses concernés, l'aide a certainement eu un effet incitatif, mais l'on n'aurait pas assisté à une « envolée » des analyses. Les apiculteurs rencontrés estiment souvent qu'il s'agit d'une bonne mesure (même ceux qui n'en réalisent pas), qui permet l'information du consommateur et constitue un moyen de différenciation.

I.2.5. Réalisations au titre de l'action E – Recherche appliquée

Les bases de suivi communiquées ne permettent pas de dresser un bilan détaillé des projets réalisés au titre de la recherche appliquée en apiculture sur l'ensemble de la période.

On peut estimer, d'après les données de la commission consultative et d'après les entretiens réalisés auprès des bénéficiaires que de 5 à 15 projets de travaux de recherche sont approuvés chaque année, avec une augmentation du nombre de projets présentés sur les dernières années (en début de programme, les sujets proposés ne consommaient pas les enveloppes budgétées).

Sur la dernière campagne, 8 projets ont été retenus au titre du thème « recherche appliquée » et trois rejetés. Les projets soutenus ces dernières années portent sur des thématiques très en phase avec les préoccupations des apiculteurs, avec :

- Pour 3 d'entre eux sur les problèmes des troubles et mortalités de l'abeille : effets des produits phytosanitaires, toxicologie, effets sub-létaux de substances présentes dans l'environnement ;
- Pour 3 autres des thèmes tournant autour de la biologie de l'abeille pour 3 autres : larves, effets de l'action pollinisatrice de l'abeille sur la biodiversité, orientation de l'abeille ;
- Pour un projet, sur le développement des méthodes d'analyse des miels adultérés.

Certains projets pouvant également relever de la recherche appliquée sont financés au titre de l'action B « lutte contre la varroase » (3 projets) ou au titre de l'assistance technique : conduite de colonies, conservatoires génétiques... (3 projets).

La nature et l'ampleur (projets ponctuels ou parfois pluri-annuels) très variable des projets n'autorisent pas une analyse plus poussée des réalisations.

I.2.6. Réalisations au titre de l'action d'aide à la reconstitution de cheptel

Mise en place à partir de la campagne 2002/2003, l'aide à l'achat de reines souhaitée par les professionnels en vue de compenser les pertes de cheptel importantes fait l'objet d'un suivi détaillé de la part de l'Oniflor.

Tableau 10 : Bilan des réalisations au titre de la reconstitution de cheptel

Campagnes	Bénéficiaires	Nombre de reines	Total ruches
2002/2003	85	10 519	37 218
2003-2004	104	12 398	44 247

Source : base de suivi Oniflhor

Avec une centaine de bénéficiaires sur les deux années de mise en place la mesure connaît une diffusion limitée rapportée au nombre total de bénéficiaires potentiels : 3% rapporté aux 3 150 apiculteurs avec plus de 70 ruches (le bénéficiaire moyen de l'aide se situe entre 400 et 450 ruches)

On note que le taux de perte apparent des bénéficiaires (nombre de reines achetées / cheptel total) se situe à 28% sur les deux campagnes.

1.2.7. Diffusion sectorielle et géographique des aides directes aux apiculteurs

Une analyse de la diffusion sectorielle et géographique des trois mesures d'aide directe aux apiculteurs : rationalisation de la transhumance, lutte contre le varroa et reconstitution de cheptel, n'est pas significative pour chaque mesure prise séparément. Les effectifs de bénéficiaires annuels de chaque mesure ne sont en effet pas suffisants pour une comparaison avec les données nationales.

Il a été en conséquence procédé à la compilation des fichiers de suivi de bénéficiaires des trois mesures sur les quatre dernières campagnes. Ce qui aboutit aux chiffres suivants :

- **857 projets** ont été aidés, dont 567 au titre de la transhumance, 128 pour l'achat de planchers grillagés et 162 pour l'achat de reines ;
- **655 apiculteurs** ont été concernés,

Les bénéficiaires par classe de taille se répartissent de la façon suivante :

Tableau 11 : Diffusion des aides directes aux apiculteurs entre 2001 et 2004

Classes	Nombre total d'apiculteurs	Nombre de Bénéficiaires	% de bénéficiaires
71 - 150 ruches	1 382	69	5%
151 - 300 ruches	1 043	254	24%
> 300 ruches	719	332	46%
Total > 70 ruches	3 144	655	21%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

Plus de 20% des producteurs éligibles ont été concernés par ces aides sur les quatre dernières campagnes

On constate un fort taux de diffusion des mesures sur les apiculteurs de plus de 300 ruches (près d'un producteur sur deux à obtenu au moins une aide).

Ce sont logiquement les plus concernés par les investissements liés à la transhumance et ceux pour lesquels l'intérêt de monter un dossier de demande d'aides à l'achat de plateaux anti-varroa ou de reines est le plus évident compte tenu de leurs volumes d'achat.

Les apiculteurs de moins de 150 ruches hésitent quant à eux à aller chercher une aide compte tenu des coûts de montage de dossier et du faible enjeu financier final.

Rapporté aux cheptels cumulés, les bénéficiaires d'au moins une des trois aides directes sur les quatre dernières campagnes détiennent 36% du cheptel des apiculteurs exploitant plus de 70 ruches. Sur les apiculteurs ayant plus de 300 ruches, la part du cheptel aidée s'établit à près de 55%.

Tableau 12 : Part du rucher concerné par les aides directes aux apiculteurs entre 2001 et 2004

Classes	Total des ruches France	Ruches des bénéficiaires	% des bénéficiaires
71 - 150 ruches	141 266	7 614	5%
151 - 300 ruches	224 042	58 603	26%
> 300 ruches	371 306	200 820	54%
Total > 70 ruches	736 614	267 037	36%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

Encore une fois, les exploitants de moins de 150 ruches totalisent moins de 5% du cheptel aidé.

La répartition géographique (sur l'ensemble des régions) des producteurs ayant bénéficié d'une aide ou plus sur les quatre dernières campagnes est présentée page suivante (tableau 13).

L'analyse de la répartition régionale des cheptels cumulés des bénéficiaires révèle qu'elle est sensiblement comparable à celle du cheptel national. Seules quelques régions apparaissent « sur représentées » ou « sous représentées » (sachant qu'une équité interrégionale n'était pas un objectif du programme).

Parmi les grandes régions de production, Midi-Pyrénées est la seule à afficher 5 points de plus que la distribution nationale sur sa part du cheptel des bénéficiaires. Les pays de la Loire se situent également à plus de 3 points au dessus de leur part du cheptel national.

On peut en conséquence conclure que les réalisations sur les trois aides touchant directement les apiculteurs ont eu, sur les quatre dernières années du programme une diffusion régionale (appréciée au travers du nombre de ruches des bénéficiaires) conforme à la répartition géographique du cheptel.

Tableau 13 : Distribution géographique des bénéficiaires des aides directes aux apiculteurs (2001-2004 sur trois mesures nationales)

Région	% rucher national (nombre de ruches)	Ruches des bénéficiaires		Nombre de bénéficiaires			
		Nombre cumulé	% du total	TOTAL	< 150 ruches	> 150 - 300 ruches	> 300 ruches
ALSACE	2,69	1 678	0,6%	6	2	1	3
AQUITAINE	6,02	19 750	7,4%	42	5	10	27
AUVERGNE	3,73	10 232	3,8%	30	3	18	9
BASSE NORMANDIE	1,25	1 300	0,5%	4	1	-	3
BOURGOGNE	4,93	11 735	4,4%	24	1	8	15
BRETAGNE	3,80	6 240	2,3%	14	1	3	10
CENTRE	5,23	16 879	6,3%	26	-	6	20
CHAMPAGNE ARDENNE	3,36	7 393	2,8%	15	2	4	9
CORSE	1,08	2 276	0,9%	8	-	7	1
FRANCHE COMTE	4,04	10 180	3,8%	26	2	12	12
HAUTE NORMANDIE	0,71	1 050	0,4%	4	2	1	1
ILE DE France	1,72	2 535	0,9%	4	-	-	4
LANGUEDOC ROUSSILLON	8,98	24 589	9,2%	77	10	38	29
LIMOUSIN	2,14	5 807	2,2%	12	-	3	9
LORRAINE	3,17	5 426	2,0%	16	4	3	9
MIDI PYRENEES	9,98	40 705	15,2%	84	8	27	49
NORD PAS DE CALAIS	1,19	360	0,1%	2	1	1	-
PAYS DE LA LOIRE	4,41	21 482	8,0%	38	2	9	27
PICARDIE	1,52	300	0,1%	1	-	1	-
POITOU CHARENTES	6,90	15 892	6,0%	30	2	9	19
PROVENCE COTE D'AZUR	12,27	32 140	12,0%	98	12	46	40
RHONE ALPES	10,88	29 088	10,9%	94	11	47	36
TOTAL	100,0%	267 037	100,0%	655	69	254	332
				100,0%	10,5%	38,8%	50,7%

% du rucher national
% du rucher éligible

20%

36%

Source : base de suivi Oniflhor et recensement apicole

II. EVALUATION DES IMPACTS ATTENDUS DES MESURES

Préalables sur la notion d'impact

La notion d'impact attendu nécessite d'être précisée en préalable au développement des analyses, compte tenu des objectifs du règlement miel. En effet, les objectifs de l'intervention apparaissent d'ordre très général si l'on se réfère à la définition de la directive 74/409/CEE du 22 juillet 1974 qui stipule que les actions mises en œuvre par les Etats membres doivent viser à : « l'amélioration des conditions de la production et de la commercialisation du miel ».

Si l'on prend cette définition au pied de la lettre, les impacts attendus de l'intervention peuvent recouvrir toutes les conséquences positives des projets aidés au niveau des bénéficiaires et plus largement pour la filière et son environnement, tant en amont qu'en aval.

Afin d'éviter une dispersion des analyses sur un nombre élevé d'impacts potentiels mineurs, la méthodologie retenue d'emblée a été de focaliser la collecte de données auprès des acteurs sur un nombre limité d'impacts, les plus évidents pour chacune des mesures (effets sur la production, effets sur l'emploi, effets sur la productivité, effets sur la rentabilité d'exploitation...).

Les questionnaires d'enquête et guides d'entretiens ont été en particulier construits sur cette logique.

II.1. Méthodologie

La méthodologie retenue pour approcher les effets et impacts du programme national repose sur :

- Une série d'entretiens avec des producteurs et les représentants des organisations professionnelles ;
- Une enquête sur questionnaire auprès d'un échantillon large d'apiculteurs ayant bénéficié des aides directes ;
- Une série d'entretiens avec les bénéficiaires des aides au titre de la recherche appliquée et de l'assistance technique.

L'objectif de ces enquêtes et entretiens est de vérifier auprès des bénéficiaires directs et indirects la réalité, la fréquence et l'ampleur de certains effets positifs qui auraient logiquement dû découler des différentes mesures de l'intervention.

II.1.1. Enquête auprès des bénéficiaires

L'enquête par questionnaire postal a été retenue pour l'appréciation des effets des mesures relevant d'une aide directe aux apiculteurs, aux motifs du nombre important de bénéficiaires et de la nécessité de disposer d'un nombre de réponses significatif pour pouvoir conclure sur les impacts.

Echantillon cible

Compte tenu, par ailleurs, des économies d'échelle obtenues sur un mailing « en nombre », une cible de **500 bénéficiaires** a été retenue et sélectionnée parmi les bases de suivi de l'Oniflhor, selon la répartition suivante **sur les trois mesures relevant des aides individuelles directes** aux apiculteurs :

Tableau 14 : Composition de l'échantillon de bénéficiaires pour l'enquête postale

Mesure	Bénéficiaires	Cheptel
Transhumance	337	149 416
Planchers grillagés anti-varroa	60	24 064
Reconstitution de cheptel	103	37 957
Total	500	211 437

Source : enquête ANDI-GEM

On a dans cette répartition volontairement légèrement sous représenté les bénéficiaires des aides à l'achat de plateaux grillagés (pour lesquels les effets de l'aide sont supposés être très homogènes) et sur représenté les bénéficiaires de subvention à l'achat de reines, mesure nouvelle du règlement pour laquelle il y avait un intérêt particulier à approfondir l'analyse des effets et le niveau de satisfaction des producteurs, dans un contexte de nécessité accrue de renouveler les cheptels affectés par des mortalités ou des non-valeurs importantes dans certaines régions.

Questionnaire et lettre de motivation

Un questionnaire simple et focalisé sur un nombre limité de question fermées, garantes d'un taux de réponse significatif, complétées d'espaces d'expression libre a été élaboré et soumis à l'avis de quelques membres du comité de pilotage et à celui de professionnels.

Une lettre motivée, sous en tête des cabinets GEM et AND I, a été jointe au questionnaire pour expliquer aux professionnels le contexte et les objectifs de la démarche, en leur garantissant une totale confidentialité sur les réponses fournies. Afin de verrouiller ce dernier point, les questionnaires étaient anonymes.

Une enveloppe retour « T » dispensée d'affranchissement a enfin été jointe à l'envoi des documents.

Modalités de gestion de l'enquête

Les envois postaux ont été réalisés en deux vagues : avec un premier envoi début Juin 2005 et une relance auprès des non répondants début Juillet.

Les questionnaires ont été saisis au rythme de leur arrivée dans une base de données ACCESS et les traitements statistiques exportés sous EXCEL.

Bilan des retours

Les retours utiles (questionnaires exploitables) **au terme de l'enquête sont au nombre de 255**, soit un taux de retour supérieur à la moitié de la cible de départ.

Un tel taux de retour est très satisfaisant compte tenu de la période où a dû être réalisée l'enquête (pleine saison de production). Il a pu être atteint grâce à plusieurs facteurs : un questionnaire simple sur questions fermées et espaces d'expression, un questionnaire anonyme, une enveloppe retour dispensée d'affranchissement.

Le taux de réponses pour chacune des mesures d'aide aux producteurs apparaît par ailleurs supérieur au taux de retour des questionnaires, en raison du cumul des réponses des bénéficiaires multiples.

Ainsi, on obtient au final l'équivalent de 296 réponses si l'on considère chaque mesure séparément, avec des taux de retour très satisfaisants sur les mesures de reconstitution de cheptel et de lutte contre le varroa, qui viennent compenser les effectifs réduits de la cible de départ.

Tableau 15 : Structure des réponses à l'enquête postale bénéficiaires

Mesure	Cible	Réponses	% réponse
Transhumance	337	169	50%
Planchers grillagés anti-varroa	60	52	87%
Reconstitution cheptel	103	75	73%
Total	500	296	59%

Source : enquête ANDI-GEM

En conclusion, les retours sur l'enquête auprès des bénéficiaires sont suffisamment significatifs pour assurer une fiabilité des analyses sur chacune des trois mesures concernées.

II.2. Analyse des effets et impacts attendus

Les analyses présentées ci après reprennent l'ordre du questionnaire adressé aux bénéficiaires avec, en première partie, les aides individuelles et, en seconde partie, les mesures de soutien aux actions collectives.

Les formulations des questions sont reprises telles qu'elles apparaissent dans le questionnaire, de façon à conserver la trame de questionnement.

On notera que les nombres de réponses peuvent différer d'une question à l'autre, tous les bénéficiaires n'ayant pas répondu à toutes les questions et certains ayant pu fournir plusieurs réponses.

II.2.1. Effets et impacts de l'aide à la rationalisation de la transhumance

1 – Type de matériel acquis ?

Les réponses des bénéficiaires quant à la nature équipements acquis avec l'aide correspondent à la répartition observée dans l'analyse des réalisations de la campagne 2000-2001 (voir paragraphe I.2.3) avec une dominance des matériels de levage et de transport des ruches (2/3 des acquisitions), devant les outils d'aménagement des aires (débroussailleuses).

2 - Auriez-vous réalisé cet investissement sans l'aide accordée ?

Réponse	Nombre	%
Oui	105	51,7%
Non	44	21,7%
Peut-être	54	26,6%
Total	203	100,0%

Plus de la moitié des réponses des bénéficiaires mentionnent que l'acquisition d'équipements destinés à rationaliser la transhumance aurait été faite sans l'aide. Certains répondants (une quinzaine) ont assorti leur « oui » d'un « peut-être », ce qui explique que le nombre de réponses total soit supérieur au nombre de bénéficiaires ayant répondu sur cette mesure.

On pourrait abruptement considérer qu'il y à là un effet d'aubaine significatif de l'aide, mais cette analyse doit être pondérée en tenant compte des commentaires de certains producteurs qui soulignent que leur « oui » doit être interprété à la lumière des difficultés qu'ils rencontrent : la rationalisation de la transhumance a été pour nombre d'entre eux un passage incontournable pour compenser les pertes de production, diversifier la gamme et améliorer la vente, ou accroître la productivité du travail...tous facteurs nécessaires au maintien des exploitations les plus fragilisées par les aléas de production.

L'aide à par ailleurs été déterminante (effet de déclenchement) pour plus du quart des investissements.

3 - Quels ont été les effets de cet investissement ?

Réponse	Nombre	%
Réaliser des transhumances	62	22,9%
Maintenir l'activité	121	44,6%
Davantage de transhumances	88	32,5%
Total	271	100,0%

Les producteurs ont été nombreux à cocher deux réponses, souvent en couplant « réaliser des transhumances » et « maintenir l'activité ».

On retiendra que la majorité des répondants considèrent que leur investissement leur a permis seulement de maintenir l'activité, ce qui renvoie aux développements de la page précédente sur l'effet de compensation apporté par la transhumance vis-à-vis des aléas de production.

Près d'un répondant sur trois signale avoir réalisé davantage de transhumances suite à l'investissement aidé.

4 - Votre production de miel a-t-elle augmenté ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	62	36,0%
Un peu (<20%)	68	39,5%
Nettement (20 à 50%)	40	23,3%
Très fortement (> 50%)	2	1,2%
Total	172	100,0%

Près de **deux bénéficiaires sur trois constatent une augmentation de leur production de miel en liaison avec la transhumance** et près d'un répondant sur quatre a accru sa production de plus de 20% avec la rationalisation de sa conduite de la transhumance.

Parmi les répondants mentionnant une stagnation de leur production, plusieurs soulignent des effets conjoncturels (sécheresse) qui ont pesé sur leurs rendements et escomptent une augmentation de volumes en conditions climatiques plus favorables.

5 - Avez-vous élargi votre gamme de miels ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	100	51,8%
Un peu	64	33,2%
Nettement	29	15,0%
Total	193	100,0%

Près d'un **bénéficiaire sur deux mentionne un élargissement de sa gamme de miels** suite à son investissement.

Les diversifications portent en majorité sur des miels spécifiques monofloraux et miels de crus, les investissements réalisés permettant de mieux travailler les petites miellées.

6 - La rentabilité de votre entreprise a-t-elle été améliorée ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	54	28,7%
Un peu	94	50,0%
Nettement	40	21,3%
Total	188	100,0%

Plus de 70% des bénéficiaires constatent une amélioration plus ou moins importante de la rentabilité de leur exploitation en liaison avec la rationalisation de la transhumance. Pour la moitié, cette amélioration est limitée.

L'évolution est à relier aux effets constatés sur la production (volumes accrus), la commercialisation (meilleure valorisation des miels spécifiques) et éventuellement la productivité du travail (voir question 8, ci-après), ou à une combinaison de ces facteurs.

7 - Diriez-vous que votre travail a été facilité ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	11	5,6%
Un peu	31	15,7%
Nettement	156	78,8%
Total	198	100,0%

L'amélioration des conditions de travail apportée par l'acquisition d'équipements de levage et de transport des ruches, majoritaires dans les investissements, est considérée comme évidente pour quatre répondants sur cinq. Plusieurs apiculteurs proches de la retraite signalent qu'ils auraient arrêté les transhumances et peut-être l'exploitation sans l'investissement aidé, n'ayant plus les capacités physiques pour continuer.

8 - Cet investissement vous a-t-il permis de réduire vos frais de personnel ?

Réponse	Nombre	%
Oui	45	23,3%
Non	73	37,8%
Sans objet	75	38,9%
Total	193	100,0%

L'effet de l'investissement sur les coûts de personnel n'est perceptible que pour moins d'un quart des bénéficiaires ayant répondu. Dans certains cas extrêmes l'investissement a entraîné la suppression d'emplois saisonniers mobilisés pour la transhumance.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

La mesure d'aide à la rationalisation de la transhumance fait l'unanimité chez les répondants à l'enquête. Seuls trois d'entre eux la jugent « insuffisante » et souhaiteraient qu'elle puisse être étendue à l'achat de véhicules neufs ou récents et/ou à l'acquisition de véhicules de manutention des fûts de miel.

Les répondants reprennent et confirment les différents effets positifs analysés plus haut : effets sur la production (volume et gamme), sur les conditions et parfois les coûts de travail, la rentabilité...

Ils ajoutent en commentaire les effets positifs suivants :

- Lissage des aléas de production antérieurs ;
- Effet évident sur les trésoreries et la capacité d'autofinancement puisque portants sur des sommes importantes ;
- Incitation à « franchir la pas » et changer de système de production, avec des retombées quelquefois positives sur la possibilité de transmission de l'entreprise ;
- Dégager du temps et des moyens pour se développer sur d'autres axes : commercialisation et transformation par exemple...

En conclusion, **l'aide à l'acquisition d'équipements pour la transhumance a produit des impacts évidents et attendus** au niveau :

- De la production de miel, avec des augmentations de volume significatives pour nombre de professionnels dans un contexte climatique récent peu favorable et une diversification de la gamme produite vers des miels spécifiques moins soumis aux aléas de marché que les miels de grandes cultures ;
- Des conditions de travail des producteurs, fortement améliorées par les nombreux achats de matériels de levage, de conditionnement et de transport;
- De la productivité et de la rentabilité des exploitations qui se sont stabilisées.

On ne constate pas d'effets non souhaités de l'aide, hormis un possible effet d'aubaine probablement surestimé compte tenu du contexte de l'enquête (nécessité de compenser les aléas de récolte et de marché).

On ne note pas non plus d'effets pervers de l'intervention. Certains acteurs ont évoqué dans les entretiens un possible effet d'incitation au surinvestissement de l'aide pouvant mettre en difficulté les bénéficiaires dans la conjoncture récente de retournement de marché et de baisse des prix. Ce point de vue ne se retrouve cependant pas dans les propos des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête.

II.2.2. Effets et impacts de l'aide à l'achat de plateaux grillagés (varroa)

1 – Type de matériel acquis ?

Les acquisitions aidées portent exclusivement sur des planchers grillagés anti-varroa.

2 - Auriez-vous réalisé cet investissement sans l'aide ?

Réponse	Nombre	%
Oui	9	12,3%
Non	41	56,2%
Peut-être	23	31,5%
Total	73	100,0%

L'aide a eu un **effet incitatif net** puisque plus de la moitié des bénéficiaires n'auraient pas acheté les produits sans l'aide.

3 - Avez-vous constaté une amélioration de l'état sanitaire des ruches ?

Réponse	Nombre	%
Oui	37	61,7%
Non	11	18,3%
Peut-être	12	20,0%
Total	60	100,0%

L'**impact des planchers sur l'état sanitaire des ruches est avéré** pour plus de 60% des bénéficiaires ayant répondu.

4 - Votre production de miel a-t-elle augmentée ?

Réponse	Nombre	%
Pas de modification	33	66,0%
Un peu	16	32,0%
Nettement	1	2,0%
Très fortement	-	0,0%
Total	50	100,0%

L'**impact sur la production de miel apparaît peu significatif**. Deux bénéficiaires sur trois ne constatent pas de modification à ce niveau attribuable à l'amélioration de l'état sanitaire des ruches

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Si une large majorité des bénéficiaires considère que l'aide leur a été utile. L'état sanitaire des ruches a été amélioré pour 60%.

Plusieurs apiculteurs répondants signalent leur difficulté à se prononcer, faute de constater des effets nets des plateaux sur l'état et la production de leurs

ruches. Certains cependant se montrent très critiques et sceptiques quant à l'efficacité de ces équipements de lutte contre le varroa.

En conclusion, **l'aide à l'acquisition de plateaux anti-varroa a produit des impacts mitigés :**

- Plutôt **positifs pour ce qui est de l'état sanitaire des ruches concernées ;**
- **Non significatifs pour ce qui concerne la production.**

On ne note pas d'impacts non souhaités de cette mesure.

II.2.3. Effets et impacts de l'aide à l'achat de reines

Cette mesure d'introduction récente dans le programme français 'inscrit dans les actions destinées à la reconstitution de cheptels des producteurs soumis à des pertes de colonies « anormales ».

1- Taux de perte de cheptel en 2004

Moyenne	Min	Max	Ecart type
28,7%	4,0%	81,0%	0,1558

Le **taux de perte moyen des bénéficiaires répondants se situe au dessus de 28% en 2004** (les valeurs extrêmes signalées par les répondants ne correspondent pas obligatoirement à l'année de référence pour l'obtention de l'aide). Ce taux de perte correspond aux valeurs moyennes de référence calculées à partir des bases de suivi de l'Oniflhor.

2 - Quel est le taux de pertes que vous considérez comme normal ?

Moyenne	Min	Max	Ecart type
10,2%	5,0%	30,0%	0,047

Un taux de perte moyen de 10% est considéré comme normal par les répondants.

3 - Auriez-vous pu réaliser l'achat du même nombre de reines sans l'aide ?

Réponse	Nombre	%
Certainement	11	12,0%
Probablement	12	13,0%
Pas du tout	69	75,0%
Total	92	100,0%

Sans l'aide, trois répondants sur quatre déclarent qu'ils n'auraient pas pu acheter autant de reines. **L'impact de l'aide sur la capacité de reconstitution des cheptels des producteurs apparaît en conséquence très significatif.**

4 - Avez-vous retrouvé votre production antérieure ?

Réponse	Nombre	%
Complètement	7	7,8%
A peu près	59	65,6%
Pas du tout	24	26,7%
Total	90	100,0%

Près de trois bénéficiaires sur quatre considèrent avoir à peu près voire complètement retrouvé leur production antérieure grâce à l'aide. L'impact de l'aide sur le maintien de la production est également significatif.

5 - Cette mesure vous semble-t-elle ?

Réponse	Nombre	%
Mesure de confort	1	3,6%
Mesure intéressante	8	28,6%
Mesure très intéressante	2	7,1%
Mesure indispensable	17	60,7%
Total	28	100,0%

La quasi-totalité des répondants considèrent l'aide comme intéressante, voire indispensable. Un seul producteur a retenu le qualificatif de mesure de confort.

En conclusion, **l'aide à l'achat de reines a eu des impacts positifs très significatifs chez les répondants à l'enquête :**

- Sur la **reconstitution des cheptels ;**
- Sur le **retour aux niveaux de production antérieurs ;**

On ne note pas d'impacts inattendus de cette mesure dans les propos des producteurs interrogés.

II.2.4. Effets et impacts de l'aide aux analyses de miel

1 - Faites-vous analyser votre miel ?

Réponse	Nombre	%
Oui	92	41,1%
Non	132	58,9%
Total	224	100,0%

Quatre répondants sur dix déclarent faire analyser leur miel par une des structures suivantes : France miel, Michaud, CETAM, Miel et Pollen, Villeneuve...ou CARI, en Belgique. Une majorité toutefois ne fait pas analyser son miel.

2 - Savez-vous que vous bénéficiez d'une aide pour l'analyse des miels ?

Réponse	Nombre	%
Oui	162	75,7%
Non	52	24,3%
Total	214	100,0%

La grande majorité des producteurs connaît l'existence de l'aide pour l'analyse des miels, même s'ils ne l'utilisent pas tous.

3 - Diriez-vous que vous avez réalisé davantage d'analyses ces dernières années ?

Réponse	Nombre	%
Beaucoup plus	40	28,6%
Un peu plus	45	32,1%
Le même nombre	52	37,1%
Moins	3	2,1%
Total	140	100,0%

Près de 60% des répondants mentionnent une augmentation des analyses de miel sur les dernières années, et près de 30% une forte augmentation. Cette évolution est attribuée aux contraintes imposées par le marché sensibilisé aux problèmes de résidus et d'adultération des miels. De plus, le développement de certaines productions sous AOC, en Bio ou sous cahier des charges et la nécessité de qualification des miels monofloraux ont accru la demande d'analyse.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Les producteurs émettent des avis partagés sur l'intérêt de l'aide à l'analyse des miels.

Les plus positifs y voient les avantages suivants :

- La multiplication des analyses tire la qualité des miels français à la hausse et instaure une traçabilité, ce qui leur permet d'être mieux

- valorisés et d'affronter plus sereinement la concurrence des produits d'importation ;
- Le développement de méthodes d'analyses de plus en plus fines obtenu par l'aide aux investissements des laboratoires permettra peut-être à court terme d'identifier les miels adultérés, et les appellations fallacieuses ;
 - L'aide est particulièrement utile pour les démarches qualité sur les miels d'appellation où les structures ont du mal quelquefois à financer les coûts de certification ;
 - L'aide permet de réduire les coûts d'exploitation et/ou de réaliser plus d'analyses.

Les plus critiques pensent que les analyses étaient déjà réalisées avant l'aide, de façon moins systématique.

En conclusion, il est difficile d'apprécier les impacts de l'aide aux analyses de miel, qui sont souvent indirects pour les producteurs.

On notera les effets et impacts positifs suivants, pas toujours reconnus par les producteurs :

- Un effet d'accumulation de savoir-faire en analyses qui pourrait s'avérer une arme puissante face à la concurrence ;
- Un effet d'incitation à la réflexion des producteurs sur la façon de conduire leurs ruchers pour produire les miels demandés par le marché...

II.2.5. Effets et impacts de l'aide aux programmes de recherche appliquée

Cet axe d'intervention est celui pour lequel les producteurs sont les moins directement impliqués. Le questionnaire portait en conséquence sur leur niveau de connaissance des thématiques de recherche aidées et sur les modes de diffusion des connaissances acquises dans le cadre de ces travaux.

1 - De quels travaux de recherche entrepris dans le cadre du Règlement miel avez-vous entendu parler ?

Réponse	Nombre	%
Varroase et pathologies de l'abeille	50	32,5%
Toxicité des phytosanitaires	42	27,3%
Analyse des miels (résidus)	27	17,5%
Conservatoires, sélection, génétique	11	7,1%
Biodiversité	11	7,1%
Etiquetage	8	5,2%
Pollinisation	5	3,2%
Total	154	100,0%

On note que, compte tenu des réponses multiples apportées par certains répondants connaissant bien le programme (responsables professionnels), **plus de la moitié des producteurs n'ont pas cité de travaux de recherche**. La question précisant qu'il s'agissait uniquement des travaux entrepris dans le cadre du règlement miel, il est possible que la formulation ait pu perturber les producteurs, peu au fait du mode de financement des actions de recherche.

Les thématiques phares des dernières années, les plus en phase avec la pratique quotidienne des apiculteurs (varroase, analyses des miels) et/ou les plus polémiques (Gaucho-Régent) arrivent en tête des citations avec 60% de citations cumulées pour les deux premiers thèmes.

Certains travaux très concrets, comme ceux concernant la pollinisation sont peu cités malgré une diffusion effective.

2 - Quelles sont vos sources d'information ?

Réponse	Nombre	%
Revue apicoles	177	27,4%
Colloques spécialisées	57	8,8%
Collègues	12	1,9%
Organisations professionnelles	136	21,1%
ADA	104	16,1%
APISERVICES	46	7,1%
Centres de formation	17	2,6%
Fournisseurs de matériel	50	7,7%
ONIFLHOR	30	4,6%
Autres*	17	2,6%
Total	646	100,0%

*Autres : environnement technique et réglementaire (GDS, CETA, CNDA...)

La presse apicole spécialisée, les organisations professionnelles et les ADA arrivent en tête des sources d'information des producteurs avec près des deux tiers de l'ensemble des citations.

3 - Avez-vous utilisé personnellement un des résultats de ces travaux ?

Réponse	Nombre	%
Oui	50	32,7%
Non	103	67,3%
Total	153	100,0%

Un tiers seulement des répondants (20% si l'on considère les 255 répondants totaux) déclarent avoir utilisé des résultats des travaux de recherche mentionnés.

Si oui, merci de préciser

Réponse	Nombre	%
Lutte contre la varroase	21	44%
Effets produits phytosanitaires	11	23%
Conduite du rucher, élevage de reines	9	19%
Qualité, stockage et travail des miels	7	15%
Total	48	100%

Les actions de lutte contre la varroase arrivent en tête. On peut penser au vu de ces réponses qu'il existe une confusion chez les producteurs entre les travaux de recherche fondamentale, mal cernés, notamment sur le varroa (où les travaux fondamentaux ne semblent pas déboucher sur des applications concrètes à ce jour), quand le dispositif d'appui technique apicole a pu développer des solutions opérationnelles : plateaux grillagés, acide oxalique et huiles essentielles...

Les effets des produits phytosanitaires (repérage des effets plus que remédiation) sont également largement cités.

Appréciation générale de l'intérêt de l'aide

Les réponses apportées par les producteurs au questionnaire postal montrent qu'il existe **une grande distance, pour la grande majorité d'entre eux, entre les travaux conduits par les laboratoires de recherche, et les retombées concrètes** qu'ils peuvent en attendre. Ceci quand bien même ils connaissent, via la presse spécialisée, la plupart des thèmes de travail des équipes de recherche, ceux-ci étant généralement au plus près des préoccupations du moment de la profession.

Sur certains sujets très appliqués, comme par exemple la conduite des ruchers pour la pollinisation, le transfert des acquis scientifiques et techniques est beaucoup plus simple et rapide.

En conclusion, les producteurs interrogés n'apportent que des éléments relativement flous quant aux impacts des travaux relevant de la recherche appliquée.

Les entretiens réalisés avec les structures bénéficiaires des budgets de recherche et les représentants des organisations apicoles apportent des éléments plus robustes et relativement consensuels.

La grande majorité des acteurs s'accorde sur plusieurs points positifs :

Dans les premières années du programme, le choix des thèmes de recherche s'opérait dans un contexte de sous consommation des enveloppes budgétaires. Ce qui a conduit à financer des sujets plus ou moins intéressants pour la profession et peu susceptibles de déboucher à court terme sur des progrès pour la filière miel.

L'implication progressive de nouvelles équipes ou d'équipes restructurées proposant des thématiques touchant à des sujets de préoccupation concrets des apiculteurs, dont celui des effets des produits phytosanitaires sur les troubles et mortalités de l'abeille, ainsi que l'augmentation du nombre et des montants des projets a conduit à mettre en place en 2001 une commission consultative ; Le CST. Cette structure, composée d'un panel d'experts scientifiques, dont certains appartiennent aux laboratoires bénéficiaires des aides, a pour mission d'évaluer la qualité et la pertinence des projets proposés chaque année et de les classer. La décision finale d'acceptation des projets reste cependant de la responsabilité de l'administration.

Tous les acteurs interrogés s'accordent pour dire que **la mise en place du CST a fortement amélioré** :

- **Le processus d'évaluation des projets**, même si certains projets jugés intéressants par la profession ou les scientifiques peuvent être recalés dans le choix final;
- **La qualité globale des projets** qui a augmenté avec la « concurrence » instaurée de fait entre les équipes pour l'accès aux fonds qui ne couvrent plus aujourd'hui la totalité des demandes;
- **La relation entre les équipes de recherche**, qui bien que ne travaillant pas à proprement parler en réseau ont renforcé les contacts et les concertations.

Un consensus se dégage également pour souligner les **effets et impacts positifs des aides à la recherche**, avec :

- Un **fort effet structurant sur le dispositif de recherche apicole français**, qui a pu investir dans des équipements et des compétences humaines. Certaines équipes, quelquefois en perte de vitesse, se sont restructurées et ont recruté sur la base des programmes du règlement miel. De 30 à 50% des effectifs de ces équipes sont aujourd'hui financés sur le programme. De plus, les équipes se sont spécialisées sur des champs, quelquefois concurrents, mais le plus souvent complémentaires ;

- **Un impact incontestable sur le développement des connaissances et de l'innovation**, avec, sans être exhaustif et sans hiérarchiser :
 - Le développement de méthodes innovantes d'analyse de pollens sur des molécules présentes à des niveaux infinitésimaux, amélioration des méthodes d'analyses des miels;
 - La mise au point de dispositifs d'observation vidéo et de comptage automatique des abeilles ;
 - Le développement des connaissances sur les effets toxiques de différents agents chimiques et de l'environnement naturel sur l'abeille, cela même si certains travaux au champ ne reproduisent pas, voire contredisent les résultats obtenus in vitro ;
 - L'amélioration des connaissances sur la génétique des l'abeille et la maîtrise de la sélection et de l'élevage de reines, la mise place de conservatoires ;
 - Compréhension des processus de pollinisation en agriculture et en milieu naturel, rôle des abeilles dans la biodiversité...

- **Des retombées concrètes pour les apiculteurs de recherche appliquée** : pollinisation, conduite sanitaire des ruchers...

- **Des impacts indirects**, pour l'ensemble de la filière, avec par exemple :
 - La contribution des travaux de recherche sur les effets des produits phytosanitaires à la prise de décision des autorités françaises de suspendre la commercialisation des molécules phytosanitaires incriminées dans les mortalités élevées d'abeilles.
 - L'intégration d'équipes de recherche ayant développé des thématiques dans le cadre du règlement miel dans de grands projets européens (ex : projet ALARM sur la biodiversité) qui consacrent la reconnaissance internationale des compétences développées grâce aux aides.

Quelques points **moins positifs** sont évoqués par les acteurs :

- Sur le **processus de sélection des projets** certains souhaiteraient une programmation pluriannuelle permettant d'aller au bout de certains projets et de ne pas couper les crédits lorsque les résultats deviennent palpables D'autres au contraire considèrent que des engagements pluriannuels sont un frein à la prise en compte de préoccupations très conjoncturelles des producteurs ;
- Sur **l'évaluation des projets**, des voix se font entendre pour souhaiter une évaluation finale de la qualité des travaux réalisés ;
- Enfin, sur la **diffusion des résultats des travaux** aux professionnels, réalisée aujourd'hui de façon informelle et selon les disponibilités et l'inclination des chercheurs pour l'exercice, plusieurs représentants de la profession et des organismes de recherche s'accordent pour dire qu'il manque un relais à ce niveau.

II.2.6. Effets et impacts de l'aide à l'assistance technique : formation

Une question complémentaire a été introduite dans la grille utilisée pour la seconde vague d'enquête postale, afin d'apprécier l'impact ressenti par les producteurs vis-à-vis de certaines formations. Le nombre de réponses à cette question est en conséquence plus faible que sur l'ensemble de l'enquête.

Seuls 44 producteurs ont répondu à la question suivante :

1 - Avez-vous un BPREA ou BPA ?

Réponse	Nombre	%
Oui	25	56,8%
Non	19	43,2%
Total	44	100,0%

2 - Estimez-vous que cette formation a eu sur vos pratiques professionnelles un impact ?

Réponse	Nombre	%
Faible	4	16,0%
Assez important	7	28,0%
Important	13	52,0%
Très important	1	4,0%
Total	25	100,0%

Sur les 25 titulaires d'un BPREA ou d'un BPA, un seul considère que cette formation a eu un impact faible sur ses pratiques professionnelles. L'opinion générale est donc plutôt positive. Cependant, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas de conclure de façon tranchée.

3 - Suivez-vous des sessions de formation ?

Réponse	Nombre	%
Au moins une fois par an	47	22,2%
De temps en temps	107	50,5%
Jamais	58	27,4%
Total	212	100,0%

Près des trois quarts des répondants ne déclarent suivre une formation que très occasionnellement, voire pas du tout. Une minorité déclare suivre des formations de façon régulière.

4 - Auprès de quelles structures suivez-vous ces formations ?

Réponse	Nombre	%
ADA	93	44,3%
CFPPA	32	15,2%
Ruchers école	20	9,5%
ANERCEA	14	6,7%
Organisations professionnelles	27	12,9%
Environnement institutionnel *	21	10,0%
Autres	3	1,4%
Total	210	100,0%

*Chambres d'agriculture, GDS, DSV, centres de gestion...

Les structures intervenant dans la formation des apiculteurs ayant répondu à l'enquête, en grande majorité professionnels, sont principalement : les ADA ou les CFPPA dans 60% des cas, devant les organisations professionnelles (syndicats, associations...) et les structures d'appui technique agricole (Chambres, DSV, Centres de gestion).

Ce résultat ne permet pas d'apprécier le travail de formation et d'information effectué par les syndicats et associations au travers des ruchers-écoles, des CIVAM, des CETA, des séminaires de formation nationaux, qui s'adressent en particulier aux petits producteurs.

5 - Comment êtes-vous tenus informés en matière de formation ?

Réponse	Nombre	%
ADA, ANERCEA	59	33,3%
Presse spécialisée	63	35,6%
Organisations professionnelles (1)	38	21,5%
Courrier et bouche à oreilles	13	7,3%
Pas d'information	4	2,3%
total	177	100,0%

*et appui technique : Chambres d'agriculture, GDS, DSV, centres de gestion...

Les mêmes relais interviennent dans l'information des producteurs sur les programmes de formation : ADA, ANERCEA, presse spécialisée, organisations professionnelles concentrent plus de 90% des citations.

6 - Estimez-vous avoir des besoins en formation ?

Réponse	Nombre	%
Oui	110	53,9%
Non	19	9,3%
Eventuellement	75	36,8%
Total	204	100,0%

Seuls 10% des producteurs estiment n'avoir aucun besoin de formation. **Plus de la moitié des répondants sont catégoriques pour affirmer qu'ils ont encore des besoins de formation.**

Les renforcements de compétences souhaités par les répondants à l'enquête sont relativement diversifiés avec, au premier rang des citations : un appui technique classique sur la conduite d'élevage et la pollinisation (30%) devant la formation aux méthodes d'élevage de reines, de greffage, d'insémination... en phase avec les problèmes de pertes élevées de cheptel, devenus quasi structurels dans certaines régions.

Si oui, merci préciser dans quels domaines

Réponse	Nombre	%
Conduite d'élevage, pollinisation	70	29,5%
Reines, insémination, renouvellement	55	23,2%
Gestion sanitaire	51	21,5%
Commercialisation	19	8,0%
Gestion, informatique	27	11,4%
Miel et produits dérivés	15	6,3%
Total	237	100,0%

La gestion sanitaire arrive logiquement en troisième position des sujets de préoccupation des professionnels. Les trois premiers domaines concentrent près des trois quarts des « souhaits » exprimés.

On note que la formation à la gestion d'entreprise et à l'informatique apparaît à un niveau significatif dans les réponses. La commercialisation et le travail des produits de la ruche sont également cités.

7 - Plus généralement, estimez-vous avoir un besoin de soutien technique ?

Réponse	Nombre	%
Oui	107	66,9%
Non	38	23,8%
Pas concerné	15	9,4%
Total	160	100,0%

Sur la question de l'appui technique, deux répondants sur trois considèrent que c'est une nécessité pour que la consolidation des acquis de la formation et la diffusion des résultats des travaux de recherche soient efficaces.

On notera quelques effets et impacts positifs mentionnés par les producteurs :

- L'impact des formations initiales sur les pratiques professionnelles semble être reconnu par les apiculteurs ;
- Une majorité d'entre eux participe, mais de façon plutôt épisodique, à des formations et semble être informé par les réseaux professionnels et institutionnels ;

- Des besoins de formations complémentaires sont avancés par une majorité de producteurs, également demandeurs d'un appui technique dans les domaines qui apparaissent prioritaires aujourd'hui pour la filière : renouvellement et conduite sanitaire du cheptel, gestion, commercialisation.

II.2.7. Effets et impacts de l'aide à la formation : CFPPA

Une enquête complémentaire a été conduite auprès des CFPPA, afin d'apprécier l'impact et les effets des aides sur leur offre de formation. Les réponses des CFPPA interrogés dans ce cadre permettent de souligner les points suivants :

- L'aide à la formation a effectivement permis de développer le potentiel de formation et en particulier l'amélioration des savoir-faire pratiques. Ont été notamment cités :
 - le développement de moyens pédagogiques nouveaux : augmentation de la taille du rucher école, ou création de nouveaux ruchers pédagogiques, achat de matériel pédagogique ...ou bien encore mise en place d'enseignement permettant l'application sur le rucher des acquis théoriques
 - l'intervention et participation d'apiculteurs professionnels dans le cadre de la formation, sur des sujets pointus de l'apiculture, qui apparaît comme un point important
 - le développement d'outils de communication, améliorant la capacité à se faire connaître, aboutissant à une formation mieux connue et reconnue.
- Certains CFPPA soulignent que les fonds européens ont un rôle prépondérant dans le maintien de la formation, qui demande un investissement en compétences et temps. Les aides à la formation ont très certainement permis un meilleur équilibre financier des CFPPA.

Evolution du nombre de stagiaires

- Tous les CFPPA contactés ont renseigné notre enquête : le nombre total de stagiaires (ayant effectivement validé leur formation) a effectivement augmenté entre 2001 et 2004 de façon assez nette. Certains CFPPA ont bien progressé, d'autres sont restés stables.

	2001	2002	2003	2004
Nombre de stagiaires	50	77	77	88
Stagiaires effectivement installés	28	41	35	

Le nombre de stagiaires est en tout état de cause limité par la participation des collectivités territoriales au financement des stagiaires.

- Le nombre d'installations effectives **connues** correspond, schématiquement à la moitié environ des stagiaires ayant validé leur formation.
- Enfin le nombre d'abandons identifié est faible (quelques uns) mais la question a été très peu renseignée.

Problèmes rencontrés par les jeunes apiculteurs

Les problèmes principaux cités sont assez logiquement le manque de moyens financiers : difficultés d'acquisition du foncier et de financement des investissements indispensables, et le manque d'expérience ou manque de connaissances dans des pratiques spécifiques. La gestion de l'entreprise est également citée et enfin la mise en place du réseau de commercialisation. Globalement, les jeunes apiculteurs peuvent se sentir « un peu seuls face au contexte économique ».

Amélioration de la formation des jeunes apiculteurs

L'accent est mis sur la nécessité d'un accompagnement après l'installation, par des journées de formation et par la possibilité d'avoir un « référent parrain », qui puisse jouer le rôle de tuteur et conseiller.

La multiplication des contacts avec des apiculteurs professionnels dans le cadre de la formation et l'accompagnement à la sortie de la formation est en tout état de cause très importante.

Enfin, le maintien du cheptel ressenti comme une problématique générale de la filière entraîne la nécessité de développer des compétences en matière d'élevage de reines et de production d'essaims. De même, des compétences en matière de marketing, de mise en valeur des produits ... apparaissent aujourd'hui nécessaires.

Annexes

III.1 : bilans des réalisations financières des mesures du règlement miel en France : campagnes 1997/98 à 2003/2004

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 1997/98 et 1998/2000 (source Oniflor)

1er EXERCICE 1997/98 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR
DPE	Recherche	8 227 272,00	4 113 636,00	
DPE	Collectivités territoriales	598 695,00	299 347,50	
ONIFLHOR	Gestion, coordination	239 154,00	119 577,00	119 577,00
		AIDE VERSEE		
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements et analyses)	997 854,00	498 927,00	498 927,00
total du programme		10 062 975,00	5 031 487,50	618 504,00
total du programme en euros		1 534 090,65 €	767 045,32 €	94 290,33 €

2ème EXERCICE 1998/99 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR
DPE	Recherche	11 558 260,00	5 779 130,00	
DPE	Collectivités territoriales	565 428,00	282 714,00	
DPE	Services de l'Etat	1 971 555,00	985 777,50	
ONIFLHOR	Gestion, coordination	360 404,00	180 202,00	180 202,00
		AIDE VERSEE		
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements et analyses)	470 098,00	235 049,00	235 049,00
ONIFLHOR	Transhumance	2 976 500,00	1 488 250,00	1 488 250,00
total du programme		17 902 245,00	8 951 122,50	1 903 501,00
total du programme en euros		2 729 179,66 €	1 364 589,83 €	290 186,86 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 1999/00 et 2000/2001 (source Oniflor)

3ème EXERCICE 1999/00 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	14 541 253,00	7 270 626,50		
DPEI	Collectivités territoriales	625 666,00	312 833,00		
DPEI	Services de l'Etat	1 090 233,00	545 116,50		
ONIFLHOR	Gestion, Coordination	259 759,00	129 879,50	129 879,50	130 000,00
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	670 240,00	335 120,00	335 120,00	465 299,00
ONIFLHOR	Transhumance	4 943 816,00	2 471 908,00	2 471 908,00	3 878 000,00
total du programme		22 130 967,00	11 065 483,50	2 936 907,50	4 473 299,00
total du programme en euros		3 373 844,17 €	1 686 922,08 €	447 728,66 €	681 950,04 €

4ème EXERCICE 2000/2001 (valeurs en Francs)

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	15 075 918,23	7 537 959,12		
DPEI	Assistance technique : formation	2 151 805,90	1 075 902,95		
DPEI	Collectivités territoriales	459 932,00	229 966,00		
DPEI	Services de l'Etat	531 970,00	265 985,00		
ONIFLHOR	Gestion, coordination	263 796,77	131 898,39	131 898,39	200 000,00
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	914 411,00	457 205,50	457 205,50	573 276,98
ONIFLHOR	Transhumance	3 992 499,68	1 996 249,84	1 996 249,84	3 900 000,00
total du programme		23 390 333,58	11 695 166,79	2 585 353,73	4 673 276,98
total du programme en euros		3 565 833,37 €	1 782 916,68 €	394 134,63 €	712 436,48 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 2001/2002 et 2002/2003 (source Oniflhor)

5ème EXERCICE 2001/2002

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	2 308 460,40 €	1 154 230,20 €		
DPEI	Assistance technique : formation	378 934,09 €	189 467,05 €		
DPEI	Collectivités territoriales	99 470,18 €	49 735,09 €		
DPEI	Services de l'Etat	79 000,00 €	39 500,00 €		
ONIFLHOR	Gestion, coordiantion	42 188,05 €	21 094,03 €	21 094,03 €	21 094,03 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	127 534,80 €	63 767,40 €	63 767,40 €	101 470,00 €
ONIFLHOR	Transhumance	474 500,65 €	237 250,33 €	237 250,33 €	356 874,00 €
	Varroa	67 590,67 €	33 795,34 €	33 795,34 €	51 997,00 €
total du programme		3 577 678,84 €	1 788 839,42 €	355 907,09 €	531 435,03 €

6ème EXERCICE 2002/2003

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche	1 174 439,38 €	587 219,69 €		
DPEI	Assistance technique : formation	472 146,89 €	236 073,45 €		
DPEI	Collectivités territoriales	51 920,25 €	25 960,13 €		
DPEI	Services de l'Etat	55 023,76 €	27 511,88 €		
ONIFLHOR	Gestion, animation	47 396,00 €	23 698,00 €	23 698,00 €	23 698,00 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	155 981,89 €	77 990,95 €	77 990,95 €	117 731,34 €
ONIFLHOR	Laboratoires (investissements)	30 224,14 €	15 112,07 €	15 112,07 €	28 508,00 €
ONIFLHOR	Reconstitution de cheptel	146 102,70 €	73 051,35 €	73 051,35 €	83 923,50 €
ONIFLHOR	Transhumance	341 906,05 €	170 953,03 €	170 953,03 €	238 469,50 €
ONIFLHOR	Varroa	29 097,19 €	14 548,60 €	14 548,60 €	21 690,50 €
total du programme		2 504 238,25 €	1 252 119,13 €	375 353,99 €	514 020,84 €

Bilans de réalisation financière des mesures du règlement miel : campagnes 2003/2004 (source Oniflhor-DPEI)

7ème EXERCICE 2003/2004

ORDONNATEUR	BENEFICIAIRES	DEPENSES ELIGIBLES	RETOUR FEOGA	PARTICIPATION ONIFLHOR	PARTICIPATION PREVUE
DPEI	Recherche et assistance technique	2 103 999,16 €	1 051 999,58 €		
DPEI	Collectivités territoriales	305 402,55 €	152 701,28 €		
ONIFLHOR	Gestion, animation	49 630,00 €	24 815,00 €	24 815,00 €	24 815,00 €
		AIDE VERSEE			
ONIFLHOR	Laboratoires (analyses)	164 225,69 €	82 112,85 €	82 112,85 €	109 618,56 €
ONIFLHOR	Reconstitution de cheptel	199 894,56 €	99 947,28 €	99 947,28 €	106 216,50 €
ONIFLHOR	Transhumance	409 523,14 €	204 761,57 €	204 761,57 €	265 468,50 €
ONIFLHOR	Varroa	24 550,92 €	12 275,46 €	12 275,46 €	17 168,00 €
total du programme		3 257 226,02 €	1 628 613,01 €	423 912,16 €	523 286,56 €

Bilan consolidé des dépenses FEOGA sur les campagnes 1997/98 à 2003/2004 (source Oniflhor – élaboration ANDI-GEM)

Actions	1997/98	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/202	2002/2003	2003/2004
Recherche	627 119,77 €	881 022,69 €	1 108 399,86 €	1 149 154,46 €	1 154 230,20 €	587 219,69 €	908 814,58 €
Assistance technique : formation				164 020,35 €	189 467,05 €	236 073,45 €	143 186,00 €
Collectivités territoriales	45 635,23 €	43 099,47 €	47 691,08 €	35 058,09 €	49 735,09 €	25 960,13 €	152 701,28 €
Services de l'Etat		150 280,81 €	83 102,47 €	40 549,15 €	39 500,00 €	27 511,88 €	
Gestion, coordination	18 229,40 €	27 471,62 €	19 800,00 €	20 107,78 €	21 094,03 €	23 698,00 €	24 815,00 €
Laboratoires (analyses et investissement)	76 060,93 €	35 832,99 €	51 088,71 €	69 700,53 €	63 767,40 €	93 103,02 €	82 112,85 €
Reconstitution de cheptel						73 051,35 €	99 947,28 €
Aides à la transhumance		226 882,25 €	376 839,95 €	304 326,33 €	237 250,33 €	170 953,03 €	204 761,57 €
Lutte Varroa					33 795,34 €	14 548,60 €	12 275,46 €
Total FEOGA	767 045,32 €	1 364 589,83 €	1 686 922,08 €	1 782 916,68 €	1 788 839,42 €	1 252 119,13 €	1 628 613,01 €

